

Paris, le 14 février 2019

**PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES**  
**La CNAPE dénonce la proposition de suppression de l'aide sociale aux familles d'élèves violents à l'école**

**Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a annoncé une possible mesure qui inquiète les associations fédérées au sein de la CNAPE : cesser le versement des allocations familiales pour les parents d'élèves violents.**

Comment assumer pleinement sa fonction parentale, être disponible pour l'éducation de son enfant alors que l'on est soi-même fragilisé par des difficultés persistantes d'insertion sociale, culturelles, économiques, et que l'on ne peut lui offrir que des conditions de vie empêchant une scolarité sereine ? Comment oublier la part de responsabilité collective et sociétale dans ces passages à l'acte ?

Les sanctions financières envisagées vont fragiliser plus encore des familles vivant déjà dans la précarité et compromettre davantage leur insertion.

D'autres moyens sont possibles, ainsi que le rappelle le CNDPF dans son communiqué : il existe des dispositifs sociaux et judiciaires d'aide à la gestion des prestations sociales qui sont opérants pour aider et remobiliser les familles, mais dont il est peu fait appel.

Pour la CNAPE, les réponses à apporter à ces violences sont aussi à rechercher dans la prise de conscience des auteurs, de leur propre responsabilité, dont ils sont personnellement comptables, et de leur proposer un accompagnement éducatif et pédagogique qui leur permette une (ré)inscription dans leur environnement, scolaire notamment.

La responsabilité de la République est de trouver la réponse à des actes intolérables commis par sa jeunesse qui ne soit pas dans l'exclusion mais dans l'ouverture et d'œuvrer pour une société plus solidaire et moins violente.

**CONTACT**

**Marie-Charlotte Lanniée**

Responsable de la communication  
01 45 83 07 00  
mc.lanniee@cnape.fr

**À PROPOS DE LA CNAPE**

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.